

EN SAVOIR PLUS SUR...

La facturation des prestations d'acheminement

La facturation des prestations d'acheminement est construite sur la base du tarif publié par la Commission de Régulation de l'Énergie, en accord avec les conditions générales du contrat d'acheminement dont la version en vigueur est disponible sur le site Internet de NaTran.

– Votre facture mensuelle

Votre facture relative à un mois d'acheminement M :

- valorise les Termes de **Capacités** au titre du mois M,
- valorise les Termes de **Quantités** au titre du mois M-1,
- valorise les Services au titre du mois M,
- est émise au cours du mois M+1, par e-mail et sur le Portail [INGRID](#)

À cette facture peuvent être associés les **documents complémentaires suivants** :

- le **relevé des achats de gaz** réalisés par NaTran au titre des déséquilibres du mois M-1
Le montant de ces achats de gaz n'est pas déduit de votre facture d'acheminement. Vous devez émettre, par courrier ou par e-mail, la facture relative aux montants qui vous sont dus par NaTran.
Le règlement par NaTran est effectué au plus tard le 10e jour calendaire suivant la date de réception de la facture ou le jour bancable immédiatement suivant, sous réserve de la stricte conformité de la facture avec le relevé d'achats émis par NaTran.
Les prix utilisés pour la facturation de l'équilibrage sont publiés sur le site [SMART NaTran](#)
- une **notice explicative (en cas de correctif de facture)** précisant le motif ainsi que le calcul du montant du correctif.
- le **relevé des achats de gaz (Service Alizés)*** par NaTran au titre des déséquilibres du mois M-1.
- le **relevé des ventes de gaz (Service Alizés)*** par NaTran au titre des déséquilibres du mois M-1. Le montant de ces ventes est directement appliqué sur la facture d'acheminement.

**Le service Alizés permet d'être exonéré du règlement au Prix Marginal des écarts de bilan journaliers pour tous les jours où le service a été éligible; dans ce cas, seuls les déséquilibres résiduels du mois sont apurés à un prix neutre appelé Prix d'Apurement Mensuel.*

– Votre facture corrective + relevés de factures

En cas de modification d'une ou plusieurs factures déjà émises, une facture corrective est élaborée. Elle peut corriger plusieurs mois dont les capacités et/ou les quantités ont été



modifiées. La facture corrective ne porte que sur les postes concernés par des modifications. Les montants sont les différentiels entre les montants de la facture initiale et les montants effectivement dus après correctifs.

Lorsqu'il y a émission d'une facture corrective, un document chapeau « Relevé de factures » est émis avec votre facture d'acheminement, vous indiquant le montant que vous devrez régler ou qui vous sera dû au titre de l'acheminement du mois.

– Mise à disposition de votre facture

En plus d'être adressées par mail aux interlocuteurs déclarés, toutes vos factures sont disponibles sur le [Portail INGRID](#) en format pdf et csv. Les documents annexes sont publiés sous format pdf uniquement.

Les modes opératoires pour accéder à vos factures et documents annexes associés sont disponibles ci-après, en aperçu.

– Modalités de règlement

La date de règlement au plus tard est indiquée sur la facture, en bas de page.

Cette date correspond :

- au 20e jour calendaire du mois d'émission de la facture, si la facture a été émise entre le 1er et le 10e jour du mois en cours
- au 10e jour calendaire après la date d'émission de la facture, si la facture a été émise après le 10e jour du mois en cours

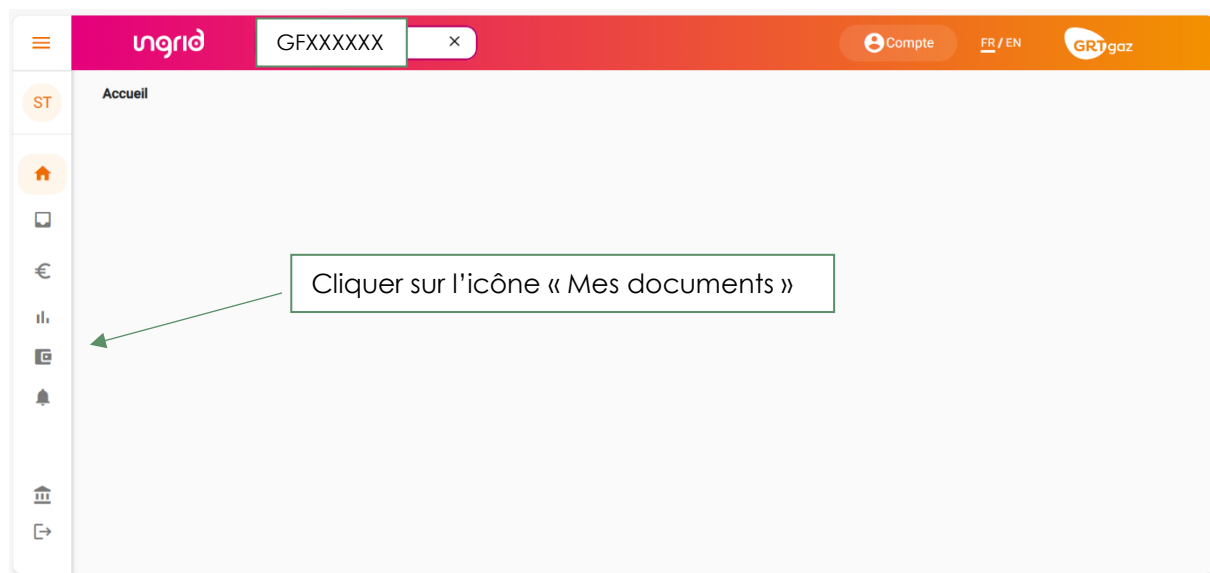
Si la date limite telle que définie ci-avant est un jour non bancable, celle-ci est reportée au 1er jour bancable suivant.

Le prélèvement automatique peut être mis en place pour faciliter le règlement des factures.

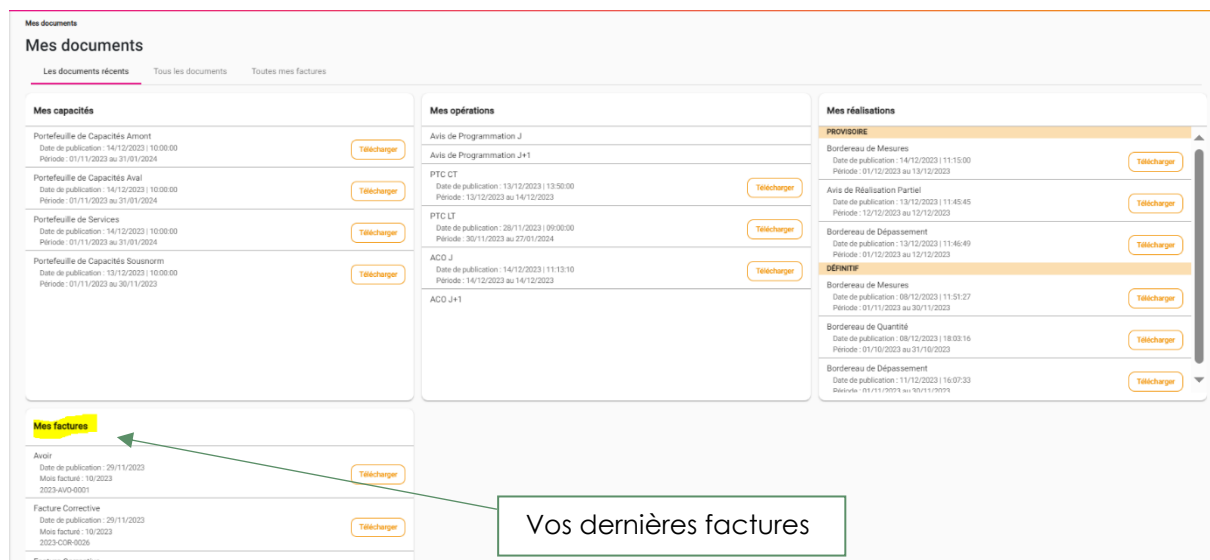
En cas de retard de paiement, NaTran facture les intérêts de retard au taux en vigueur et les éventuels frais associés, selon les conditions générales du contrat d'acheminement.

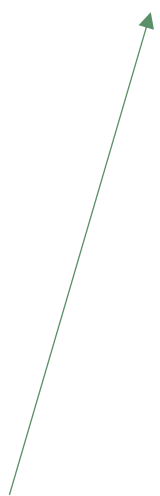


- Comment consulter votre facture sur le [Portail INGRID](#) ?



Vous accédez ainsi à votre dernière facture et à l'historique des factures précédentes.





Toutes vos factures



Téléchargez vos documents



- Aperçu de votre facture mensuelle



Références client

Statut social :
Nom de l'expéditeur
Adresse
Adresse

TVA Intracommunautaire :
FR0000000000

Inscription RCS :
RCS XXXXXXXX

Interlocuteur :
Nom interlocuteur facturation

N° commande :

Nos références

Statut social :
GRTgaz SA
6 rue Raoul Nordling
92270 Bois-Colombes FRANCE

TVA Intracommunautaire :
FR 27440117620

Inscription RCS :
RCS Nanterre 440117620

Capital social :
639 933 420 euros

Interlocuteur :
Back-office DCO PVE
facturation-acheminement@grtgaz.com

Références facture

N° contrat : GFXXXX01

Bordereau :

Période acheminement : 12/2023

Période quantités : 11/2023

Coordonnées bancaires

Banque :
Société Générale Paris Centre

IBAN :
FR76 3000 3036 2000 0201 2319 483

SWIFT :
SOGFRRPP

■ Prestation de service
■ En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
■ En cas de retard dans le règlement : les pénalités de retard sont calculées par l'application d'un taux au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement tel que publié par la Banque de France majorée de 6 points de pourcentage en vigueur à la date d'émission de la facture +40€ au titre des frais administratifs de traitement, décompté sur le nombre exact de jours écoulés entre la date d'exigibilité de paiement et la date de règlement effective.

Facture d'acheminement

N° facture / Invoice number : 2024-FAC-0001
Date facture / Invoice date : 01/01/2024
Date échéance / Due date : 20/01/2024

Nom Expéditeur
Adresse
Adresse

Désignation des postes	Montant HT en euros
1 Termes Fixes Fixed Terms	500,00
2 Capacités Annuelles Annual Capacities	1 081,05
Montant soumis à T.V.A⁽¹⁾	1 581,05
T.V.A à 20%	316,21
Montant total T.T.C prélevé en euros	1 897,26

(1) Pour les clients étrangers : exonération de TVA, Article 44 de la directive TVA 2006/112/CE - Pour les ventes de gaz la TVA est acquittée par l'acquéreur en vertu de l'article 283 2 quinquies du Code Général des Impôts.

Tous les termes de la facture sont explicités dans le Contrat d'Acheminement, ainsi que les calculs afférents.

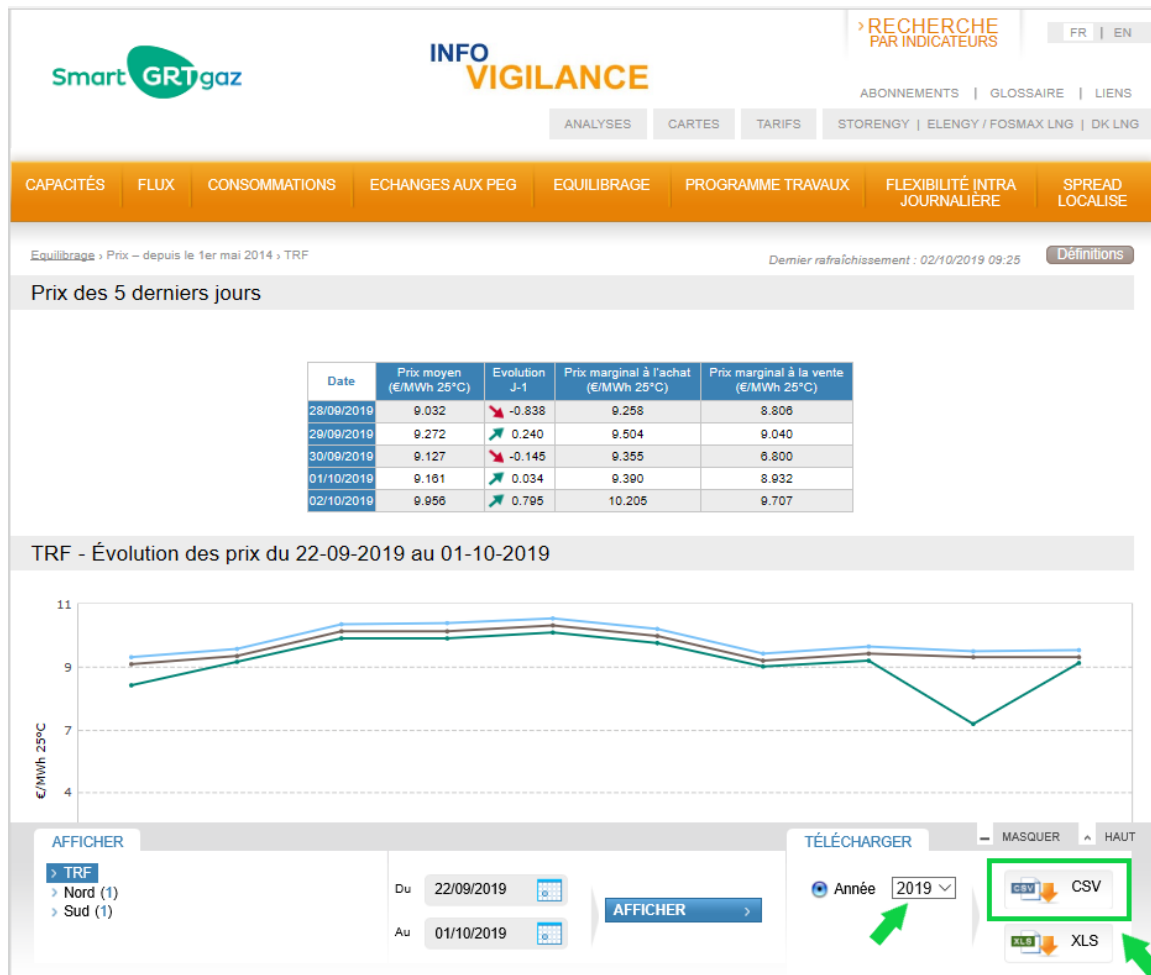
- Aperçu de votre relevé de factures

	
Relevé de factures Contrat XXXXXXXX	
Libellés	Montant en EUR
Notre facture n°2019/FAC/ XXXXX	XX XXX,XX EUR
Notre facture corrective n°2018/COR/ XXXXX	- XX XXX,XX EUR
Solde T.T.C. en notre faveur , règlement au plus tard le 23 septembre 2019	X XXX, XX EUR

Suppression de l'aperçu de votre facture corrective (identique à la facture classique)



- Comment consulter les prix de l'équilibrage sur SMART NaTran ?



- Détail des postes facturés

Consultez le détail du calcul de chaque prix unitaire apparaissant dans la facture, décrit poste par poste.

Le tarif est disponible sur [SMART NaTran](#) et dans la fiche Termes Tarifaires sur [natrangroupe.com](#) (boîte à outils acheminement)

Exemple 1 de calcul de prix unitaire : Capacités Journalières de Sortie -Réseau Principal

Sur votre facture, les capacités* sont présentées de la façon suivante :

Capacités Annuelles / Annual Capacities	Prix Unitaire en EUR par MWh/jour	Capacités en MWh/jour	Montant hors T.V.A. en EUR
Capacités Journalières de Sortie - Réseau Principal / Daily Exit capacities - Main Network			
- Ferme	7,6483	700,000	5 353,81
- Interruptible	3,8242	1 850,000	7 074,77
- Ferme Normalisée	0,2515	3 100,010	779,65
Sous-total hors T.V.A.			13 208,23 EUR

Ferme

$$91,78 * 1/12 = 7,6483$$

Interruptible

$$45,89 * 1/12 = 3,8242$$

Ferme Normalisée

$$91,78 * 1/365 = 0,2515$$

La formule correspondante et qui figure sur le fichier des postes est la suivante :

$$\text{Prix Unitaire} = \text{Tarif annuel} * 1/12 \text{ (sauf PITD : tarif annuel} * 1/365)$$

Zone de sortie			
Annuelle			
€/ MWh, 0°C / j / période	Ferme	Interruptible	
Sortie du réseau principal	91.7800	45.8900	

*Les valeurs des capacités présentes sur la facture sont journalières (MWh/jour) sauf pour les capacités fermes normalisées et aux PITM, où la valeur est sommée pour le mois.

Exemple 2 de calcul de prix unitaire : Capacités Journalières d'Acheminement - Réseau Régional

Sur votre facture, les capacités sont présentées de la façon suivante :

Capacités Journalières d'Acheminement - Réseau Régional / Daily Transmission Capacities - Regional Network				
⇒PITD				
GDXXXX - VILLE				
- Ferme Normalisée				
	Sous-total hors T.V.A.	0,2286	3 100,010	708,66 708,66 EUR
⇒LI				
LIXXXX - NOM				
- Ferme				
- Interruptible				
	Sous-total hors T.V.A.	6,9525	700,000	4 866,75
		3,4763	1 850,000	6 431,16
				11 297,91 EUR
Sous-total hors T.V.A.				12 006,57 EUR

Ferme Normalisée (PITD)

$$83,43 \times 1/365 = 0,2286$$

Ferme

$$83,43 \times 1/12 \times 1 = 6,9525$$

Interruptible

$$41,71 \times 1/12 \times 1 = 3,4763$$

La formule correspondante et qui figure sur le fichier des postes est la suivante :

$$\text{Prix Unitaire} = \text{Tarif annuel} \times 1/12 \times \text{NTR}^1 \text{ (sauf PITD : tarif annuel} \times 1/365)$$

Réseau régional			
Annuelle			
€/ MWh, 0°C / j / période		Ferme	Interruptible
Réseau régional *	PIRR	83.4300	
	Client industriels (non modulés)	83.4300	41.7150
	Clients industriels (modulés)	83.4300	41.7150
	PITD	83.4300	

Les NTR¹ (Niveau de Tarif Régional) sont disponibles sur natrangroupe.com « liste des PITD avec éléments tarifaires »

Code PITD	Libellé PITD / Name	Type de gaz / gas type	Nom GRT / TSO's name	NTR	Zone d'Equilibrage / Balancing zon	Zone de Sortie / Exit zone	Commentaires / Comments	CODE ZONE DE SORTIE / EXIT ZONE CODE
GDXXXX	VILLE	H	GRTgaz	1	GRT gaz	NORD EST		ZS0021

Exemple 3 de calcul de prix unitaire : Capacités Journalières de Sortie - Points d'Interconnexion Réseau

Sur votre facture, les capacités sont présentées de la façon suivante :

Capacités Trimestrielles / Quaterly Capacities	Prix Unitaire en EUR par MWh/jour	Capacités en MWh/jour	Montant hors T.V.A. en EUR
Capacités Journalières de Sortie - Points d'Interconnexion Réseau			
IR0010 - Obergailbach			
- Rebours non bundlé - part premium - 4ème T	0,0000	2 165,616	0,00
- Rebours non bundlé - part régulée - 4ème T	2,3330	2 165,616	5 052,38
Sous-total hors T.V.A.			5 052,38 EUR
Total hors T.V.A.			5 052,38 EUR

Rebours / Interruptible sur Obergailbach

$(104,97 * 0.2) * 1/3 * 1/3 = 2,3330$

La formule correspondante et qui figure sur le fichier des postes est la suivante :

$$\text{Prix Unitaire} = \text{Tarif annuel} * 1/3 * 1/3$$

GRTgaz

Réseau AMONT

TARIFS D'ACHEMINEMENT 2019

(valable du 01/04/19 au 31/03/20)

Janvier 2019

PIR entrée et sortie

Termes de capacité d'entrée et sortie sur le réseau principal (RP)	Annuelle						Trimestrielle		Mensuelle		Quotidienne	Infra-journalière (si CAM déployé sur le point)
	Entrée [€/an et par MWh/j]			Sortie [€/an et par MWh/j]			En cas de congestion	Sans congestion	En cas de congestion	Sans congestion	-	-
	Ferme	Interruptible	Rebours	Ferme	Interruptible	Rebours						
Taisnières B	81,66	50%	20%	-	-	-	1/4 du terme annuel	1/3 du terme annuel	1/12 du terme annuel	1/8 du terme annuel	1/30 du terme mensuel	Prorata du terme quotidien au nombre d'heures restantes
Virtualys	104,97	-	20%	41,37	-	125%						
Dunkerque*	104,97	50%	-	-	-	-						
Obergailbach	104,97	50%	20%	-	-	-						
Ollingue	104,97	50%	-	407,02	75%	-						
Jura	-	-	-	96,53	-	-						

* : Capacité annuelle restituable facturée au prix de 90% du prix de la capacité ferme annuelle correspondante.

* : Capacité annuelle restituable facturée au prix de 90% du prix de la capacité ferme annuelle correspondante.